

M.R.B.C. - A.A.T.L.
Monsieur P. CRAHAY
Direction des Monuments et des Sites
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B - 1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2043-0777
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.400/s.384OE
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Boduognat, 12-14 – Institut chirurgical de Bruxelles.
Proposition de classement émanant du propriétaire.
(Dossier traité par Mme Fr. Cordier)

En réponse à votre courrier du 8 novembre 2005 sous référence, réceptionné le 16 novembre 2005, et conformément à l'article 227 du COBAT nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 25 janvier 2006, notre Assemblée s'est prononcée favorablement sur la protection du bien mentionné sous rubrique.

Le bien demandé au classement fait partie des bâtiments de l'ancien Institut chirurgical de Bruxelles sis square Marie-Louise 58-61 et rue Boduognat 12-14. Il s'agit de l'extension édifée sur les plans de l'architecte Antoine Pompe en 1925.

Le propriétaire propose le classement de certaines parties du bâtiment :

- façade à rue, côté rue Boduognat;
- façades latérales;
- toiture;
- structures portantes intérieures d'origine.

La CRMS souscrit à cette proposition de classement comme monument en raison de sa valeur historique, esthétique, artistique.

Elle demande à la Cellule protection de la DMS de bien vouloir prendre en charge l'élaboration du dossier de classement complet ainsi que la délimitation précise de la zone de protection dudit bien.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice-Président

c.c. : M. E. Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine.